

Politique environnementale

Position de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux

Situation

- L'industrie MEM vise une gestion durable des ressources. Elle prend une position clé étant donné qu'elle consomme de l'énergie et du matériel pour la fabrication de produits et que parallèlement elle met à disposition les technologies servant à protéger l'environnement et à améliorer la gestion des ressources.
- Les conséquences pour l'environnement causées par des produits doivent être prises en considération au-delà de leur cycle de vie. Grâce à ces connaissances, il est possible de diminuer efficacement la pollution de l'environnement. Pas question cependant d'introduire des directives légales concernant l'analyse du cycle de vie ou des réglementations de produits correspondantes.
- Les mesures concrètes en faveur d'une économie plus écologique doivent respecter les principes économiques, assurer l'autonomie des entreprises et ne pas entraver leur compétitivité. Les mesures bénévoles et la responsabilité individuelle sont prioritaires.
- Les obligations d'informer détaillées allant au-delà des obligations internationales, sont pratiquement sans bénéfice pour l'environnement, mais constituent pour les entreprises une charge de travail disproportionnée. Il convient donc d'y renoncer.
- Les éventuelles limitations dans l'exploitation de substances dangereuses dans des procédés et produits, qu'il s'agisse des directives REACH ou RoHS, doivent être harmonisées avec l'UE pour éviter des entraves techniques au commerce.
- Le potentiel d'innovation industriel doit être exploité pour relever les défis globaux actuels. Pour exploiter entièrement son potentiel, l'industrie a besoin de conditions-cadres adéquates. Il faut éviter que la charge administrative et financière, occasionnée par d'éventuelles directives, la pénalise encore davantage. Un environnement propice à l'innovation doit être encouragé activement.

1. Environnement de la politique environnementale

Équilibre entre écologie, économie et vie sociale

La politique environnementale regroupe de nombreuses revendications concernant la protection de l'environnement et la durabilité¹. La globalisation des activités industrielles exige toujours plus d'efforts de la part des entreprises pour maintenir en équilibre les trois aspects de la durabilité, à savoir l'écologie, l'économie et la vie sociale. Il s'agit d'optimiser l'emploi des ressources, de minimiser les contraintes pour l'environnement et d'assurer la protection de l'environnement et de l'homme. De plus, les exigences à l'égard de la qualité, de la rentabilité, de la flexibilité et également de la protection du travail ont augmenté. Suite à la globalisation, les chaînes d'approvisionnement sont plus complexes, plus rapides et plus embrouillées. Ceci augmente aussi les risques pour une entreprise. C'est particulièrement le cas pour la disponibilité de matières premières, la garantie des standards de qualité et la traçabilité des pièces construites.

¹ Swissmem se tient à la définition de la durabilité de Brundtland: « Un développement durable est un développement qui satisfait les besoins actuels sans risquer que les générations futures ne puissent plus satisfaire leurs propres besoins. » (Brundtland, 1987)

Industrie MEM : consommatrice et fournisseur de technologies

Compte tenu de cet environnement à plusieurs facettes, le rôle de l'industrie MEM est multiple : d'une part, elle dépend, en tant que consommatrice de matériaux et productrice de produits, des conditions-cadres fixées par la politique environnementale. D'autre part, l'industrie MEM est un fournisseur de technologies au potentiel d'innovation élevé, particulièrement nécessaire dans un contexte environnemental toujours plus complexe. Donc, la politique environnementale doit être définie en fonction des aspects d'une efficacité des ressources durable², d'un niveau de protection environnementale élevé et d'un emplacement favorable à l'innovation. Une orientation économique basée sur la responsabilité individuelle en est un élément central. Ce n'est qu'ainsi que les entreprises MEM pourront contribuer efficacement à la résolution des problèmes liés à la politique environnementale et en même temps conserver leur compétitivité.

2. Considération de toutes les conséquences environnementales

Des produits et procédés durables en tant qu'objectif

Pour des considérations de qualité et de sécurité ainsi que par souci pour l'environnement, l'industrie MEM aspire à un niveau élevé pour ses produits et procédés. L'objectif consiste à éviter le plus possible l'emploi de substances dangereuses ou critiques, à adapter les produits et procédés à la meilleure technique disponible, à améliorer l'efficacité énergétique et matérielle, à diminuer les émissions et à permettre la récupération des matériaux. Bien possible que dans ce contexte il s'agisse de l'efficacité d'un produit ou d'un procédé de production sur tout un cycle de vie. L'amélioration permanente des procédés dans l'industrie MEM contribue à la réalisation d'objectifs ambitieux en Suisse en faveur de la protection de l'air, des eaux, du sol ou du climat³, alors que tout au long de leur phase d'exploitation ou de récupération, les produits plus sophistiqués polluent globalement moins l'environnement. Cependant, les produits et entreprises considérés comme écologiquement durables doivent également être durables du point de vue économique pour pouvoir s'imposer sur le marché mondial.

L'analyse du cycle de vie en tant qu'instrument d'aide central

Il faut, pour juger l'emploi des ressources et pour identifier les contraintes environnementales importantes, prendre en considération toutes les phases du cycle de vie d'un produit ou d'un procédé. À cet égard, pour chaque phase du cycle de vie, de l'exploitation des matières premières jusqu'au transport, la logistique, l'emploi et même l'évacuation d'un produit, en passant par les différentes étapes de transformation d'un produit, toutes les données sur l'exploitation des ressources et sur les émissions sont prises en considération. Il est possible sur cette base d'estimer un éventuel besoin d'agir. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de fixer les priorités pour des mesures efficaces conformes aux enseignements scientifiques les plus récents. Malheureusement, souvent les analyses de cycles de vie sont très compliquées et par conséquent pas faisables pour chaque produit.

Biens de consommation ou d'investissement

Les méthodes et standards relatifs aux analyses des cycles de vie et aux développements sont à encourager et promouvoir. Il faut différencier entre biens de consommation et d'investissement. L'industrie MEM fabrique de nombreux biens complexes avec une longue durée de vie ou des exigences adaptées à la clientèle qui ne peuvent pas être comparés sous les mêmes critères aux biens de consommation. La comparaison de produits de différents fabricants exige une méthodologie uniforme, des hypothèses identiques et des limites de

²Lire également la prise de position de Swissmem sur l'économie durable et efficace en matière de ressources, www.swissmem.ch

³Voir aussi la prise de position Swissmem sur la [politique climatique](http://www.swissmem.ch), www.swissmem.ch

systèmes égales. Il existe pour cela des standards internationaux⁴ établis de plus en plus appliqués dans l'industrie MEM. Pour obtenir une situation comparable, les branches doivent s'organiser elles-mêmes et adopter ces standards. Même si, au niveau des produits de consommation, certaines comparaisons, comme celle de la consommation d'énergie sous des conditions standardisées, constituent un soutien utile à la prise de décision, les directives légales rigides ne correspondent pas aux cahiers des charges pour les produits complexes. Il faut encourager l'analyse des cycles de vie en tant qu'outil utile, bien que facultatif, qui, selon les données, nécessite une méthodologie adaptée.

Pour les biens d'investissement complexes comme ceux de l'industrie MEM, l'information et la formation des utilisateurs professionnels, ainsi que l'encadrement professionnel durant tout le cycle de vie sont très importants. C'est pourquoi les conditions-cadres sont différentes de celles pour les biens de consommation plus simples.

Les chaînes d'approvisionnement en tant que défi

Les produits doivent correspondre à un nombre croissant de réglementations au niveau de l'environnement comme REACH⁵, RoHS⁶, ErP⁷, ainsi qu'à leur application en Suisse. Tant les exigences légales que les clients demandent toujours plus de transparence en ce qui concerne les substances d'un produit (y compris de l'emballage) et des matériaux auxiliaires. Ceci exige non seulement des connaissances approfondies des procédés de l'entreprise, mais souvent aussi des chaînes d'approvisionnement complexes. L'expérience montre que les entreprises ne peuvent que partiellement influencer le flux d'informations et que les exigences actuelles contraignent déjà fortement les entreprises MEM, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Étant donné qu'il est déjà pénible de remplir les conditions adaptées aux débouchés cibles, il est important d'éviter à tout prix des exigences pour l'industrie MEM dépassant les réglementations européennes. Des dérogations suisses améliorent à peine la protection de l'environnement et engendrent cependant une charge de travail supplémentaire exagérée.

Des mesures économiques en tant que solution

Souvent, des mesures économiques étaient couronnées de succès, comme par exemple la solution de branche Swissmem SF de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ou les systèmes de reprise et de financement pour les déchets électroniques. Des limitations ou interdictions légales ne sont justifiables que ponctuellement et à la base de connaissances scientifiques ou médicales approfondies. Le niveau élevé de la protection de l'environnement en Suisse doit être préservé et d'éventuelles lacunes doivent être comblées à l'aide de mesures appropriées et efficaces. De plus, il est judicieux de simplifier les processus en cas de bénéfice identique ou plus grand pour l'environnement. Des systèmes d'incitation permettent de soutenir financièrement la solution économique, aussi à l'aide d'avantages en faveur des prestations de services. Des mesures éventuelles sont à élaborer en coopération avec l'économie, pour en assurer l'application technologique et économiquement supportable.

⁴ P.ex. normes ISO 14'025, 14'040 et 14'044

⁵REACH : Regulation on Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (ordonnance UE CE 1/907/2006)

⁶RoHS : Restriction on Hazardous Substances in Electronic and Electric Equipment (directive UE 2011/65/CE)

⁷ErP : Energy-related products, Directive establishing a framework for the setting of ecodesign requirements for energy-related products (directive sur le design écologique 2009/125/CE)

3. Rôle de l'industrie d'exportation MEM

Solutions innovatrices en faveur des défis environnementaux

Au niveau international, l'industrie MEM suisse assume un rôle central en tant que fournisseur de technologies contribuant à relever les défis environnementaux. La gamme de ses produits et procédés comprend, entre autres, des solutions Cleantech éprouvées et innovatrices. Les objectifs environnementaux ambitieux de la société ne sont réalisables que si ces technologies innovatrices sont à disposition.

Exportation du bénéfice écologique

Compte tenu du taux d'exportation élevé de l'industrie MEM, les standards atteints en Suisse sont exportés et appliqués dans les pays destinataires. L'économie d'énergie et de matériel a donc principalement lieu à l'étranger. Ainsi, l'industrie MEM contribue à l'amélioration du standard écologique international et à l'abaissement de la pollution dans le monde entier.

Environnement innovateur en tant que facteur économique

Afin que l'industrie MEM suisse puisse exploiter son potentiel pour des solutions technologiques innovatrices dans le domaine de l'environnement, elle a besoin de conditions-cadres favorables aux entreprises et à l'innovation. Pour un règlement simple et tenant compte également des besoins de l'industrie locale et de l'industrie d'exportation, il faudra appliquer les éléments principaux pour la protection de l'environnement, éviter des entraves techniques au commerce et appliquer le plus de simplifications possibles. Pour maintenir l'attrait de la place industrielle suisse, la charge administrative et financière des entreprises, notamment en raison de la législation sur l'environnement, ne doit pas augmenter de manière exagérée. Il faut en même temps renforcer l'innovation à l'aide d'un encouragement ciblé et efficace de la recherche et du développement, afin que des nouvelles technologies environnementales puissent être développées en Suisse et perfectionnées jusqu'au stade de la commercialisation. Il faut encourager en particulier le transfert de savoir et de technologies pour des solutions environnementales via les réseaux correspondants.

Profiter des possibilités offertes par les nouvelles technologies et contrôler les risques

L'aversion injustifiée à l'égard des nouvelles technologies doit être désamorcée de manière raisonnable au niveau des règlements. Il va de soi que les nouvelles technologies comme les nanomatériaux doivent aussi satisfaire aux exigences de sécurité pour l'homme et l'environnement. Analyser les risques des nouvelles technologies en utilisant les instruments que ces dernières mettent à disposition. Tous préjugés et donc des complications inutiles pour les entreprises innovatrices, sont contre-productifs. Le cas échéant, il faudra prévoir une autre réglementation internationale dans la législation existante.

Les technologies destinées à relever les défis de l'avenir dépendent de matériaux innovants. Des conflits d'objectifs avec la réglementation des produits chimiques peuvent survenir et doivent être résolus de manière adéquate.

Harmonisation internationale

Des réglementations sur les produits comme l'interdiction de substances ou des standards minimums doivent dans tous les cas être harmonisées au niveau international dans le but de ne pas remettre en question la libre circulation des marchandises. Ceci a été réalisé grâce à la reprise de la directive RoHS et de l'annexe XIV de REACH dans l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) et de la liste candidate dans l'Ordonnance sur les produits chimiques (OChim). Cependant, au niveau de la manipulation des nanomatériaux, des obstacles risquent d'apparaître en raison de l'interprétation différente de définitions internationales au niveau de l'OChim comprenant des obligations d'informer considérables, dont le bénéfice pour l'environnement est incertain. Afin de maintenir la compétitivité internationale de la Suisse, il faut éviter

tous désavantages dans la législation environnementale suisse par rapport aux débouchés principaux.

4. Conclusion

Les produits de l'industrie MEM suisse sont indispensables pour trouver des solutions dans les défis environnementaux globaux. Il est possible de développer de tels produits à l'aide de conditions-cadres favorables à l'innovation et aux entreprises. Ce ne sont pas les règlements supplémentaires qui encouragent les entreprises MEM proposant des solutions pour les futurs problèmes au niveau de l'environnement, mais une indépendance d'action et des incitations d'ordre économique. Les conditions-cadres environnementales doivent être les plus simples possibles et harmonisées au niveau international. Ceci devrait permettre de renforcer la place industrielle suisse dans sa durabilité écologique et dans sa compétitivité et d'augmenter son niveau de contribution à la protection de l'environnement global.

Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :

– Christine Roth, cheffe du secteur Environnement, tél. +41 44 384 07 c.roth@swissmem.ch